



Compte-rendu du CSAL-FS du 30 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV
du CSAL-FS du 28/09/2023

Présentation du règlement intérieur
des comités sociaux d'administration

DUERP PAP

Suivi des fiches de signalements
et accidents du travail

Suivi des rapports de visite
des acteurs de prévention

Rapports des visites de sites AP / OS

Registre santé et sécurité

Programme et Budget 2023

WIFI Direction salle Lebègue

Questions diverses

Nous avons boycotté la 1ère convocation de cette instance, en raison des propositions dérisoires du Directeur Général dans le cadre des négociations pour la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution de notre régime indemnitaire.

Pour cette 2ème instance, la lecture de notre déclaration liminaire n'a soulevé que peu de commentaires : la rémunération, c'est un sujet national ; GMBI on en parlera en CSAL et pas en Formation Spécialisée (dédiée aux conditions de travail) ; les autres points soulevés seront traités durant l'ordre du jour. Voilà, voilà...

Notre nouvelle médecin du travail, en poste depuis deux mois, a assisté à cette instance. Elle est d'ores et déjà disponible pour les visites et demandes particulières.

Approbation du PV du CSAL-FS

Le PV a été adopté à l'unanimité.

Présentation du règlement intérieur des CSA

Nous avons présenté nos propositions d'amendement. Comme nous le craignons,

Ce RI est proposé aux représentants des personnels presque un an après les élections professionnelles, et presque un an après la création des instances de FS et de CSAL (Comité Social d'Administration Local).

Rappelons que ces instances ont été créées par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, sans aucune concertation et dans la plus grande hâte pour détruire le statut de la fonction publique pièce par pièce. Loi votée en 2019, instances créées en 2022, règlement intérieur soumis au vote fin 2023. Le calendrier annonce d'ores et déjà la couleur. Et le fond est tout aussi édifiant. Il marque en effet une double volonté : celle de réduire les droits des élus et celle de faire en sorte que l'administration soit seule à avoir la main sur le fonctionnement de ces instances.

Le RI, tel qu'il est présenté en FS, et tel qu'il pourrait être soumis en CSAL, ne répond pas aux besoins des élus. Ce RI, qui sert de cadre pour toutes les instances locales, est censé favo-

Section de la Meuse



riser un dialogue serein et constructif.

Nous contestons la réduction des droits des représentants du personnel dans le nouveau RI.

Les facilités supplémentaires accordées aux représentants du CHSCT ont été supprimées. Cette décision est d'autant plus inacceptable que la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessite une présence significative sur le terrain. Il est impératif que le RI reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous.

À chaque nouvelle réforme, les droits des représentants des personnels sont revus à la baisse.

Ce sont moins de droits pour préparer les réunions, moins de droits pour rendre compte. Moins de droits, c'est moins de temps pour défendre les agents.

Nous insistons sur les délais de transmission des convocations et des documents 15 jours minimum avant la date de réunion.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les pratiques d'entrave à un dialogue social de qualité, notamment en ce qui concerne la durée prévisionnelle des instances. Nous demandons que cette durée soit fixée à une journée minimum pour les instances (CSAL/FSL). Si l'ordre du jour s'avère trop dense, cette durée doit être étendue et adaptée pour un traitement exhaustif de qualité, et a minima portée à deux jours. Un dialogue social de qualité ne peut se concevoir que dans une durée permettant une discussion approfondie et constructive sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Nous demandons d'intégrer dans le RI que « si les élus et représentants des organisations syndicales entendent faire voter en séance une délibération sans lien avec un point de l'ordre du jour de l'instance, elles doivent dans la mesure du possible en informer en amont de la séance le président ».

Tout particulièrement, nous demandons que le RI fixe un délai maximal impératif de 48 heures pour la convocation d'une formation spécialisée en cas d'évènement grave : les risques professionnels et les incidents exigent une réaction rapide et coordonnée de toutes les parties. Le respect de ce délai est une condition sine qua non pour garantir la réactivité et donc l'efficacité des instances de dialogue social.

Nous demandons que le RI précise que si une délibération est adoptée à la majorité des membres de la FS, le président ne puisse pas s'opposer à la réalisation d'une enquête ou d'une visite.

De même, si la majorité des représentants du personnel souhaite qu'un point soit retiré ou ajouté à l'ordre du jour, cela doit être respecté.

Cette demande vise à souligner que ces instances nous appartiennent également et ne sont pas uniquement sous le contrôle de l'administration. Le RI doit être un outil facilitant, non une entrave au dialogue social.

Nous attendons une réponse écrite à ces demandes, et demandons que cette délibération soit portée à la connaissance des agents conformément à l'article 98 du décret 2020-1427.

Nous insistons sur l'importance de ces mesures indispensables au bon fonctionnement des instances de dialogue social, sans parler de cogestion. Le respect de ces principes est une condition essentielle pour des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel.



DUERP – PAP

Le DUERP permet de recenser l'ensemble des risques présents dans l'environnement de travail des agents et permet donc de rendre visible ce que vivent les agents, leurs difficultés, leurs préoccupations...

À partir de ce document, le directeur conçoit le PAP (Programme Annuel de Prévention), qui fixe la liste détaillée des mesures à prendre au cours de l'année à venir en matière de protection des agents et d'amélioration des conditions de travail.

Nous avons voté contre le PAP. En effet, Les risques psycho-sociaux concernant la charge de travail accrue, les effectifs en baisse et le stress supporté par les agents, du fait des incessantes restructurations et suppressions de postes, qui sont décrits par la quasi-entière des services et sont très présents dans le DUERP, sont insuffisamment repris dans le PAP. Les réponses apportées par la direction (formations, le conseil de gestion des priorités, communication et soutien managérial) sont totalement insuffisantes. Vous retrouverez en pièce jointe nos autres commentaires détaillés, que nous avons présentés en instance.

Suivi des fiches de signalements et accidents du travail

Depuis la dernière instance, 10 fiches de signalement ont été déposées. Des lettres de mise en garde ou des signalements au procureur de la république (article 40) ont été adressés à chaque fois aux usagers.

Nous avons demandé à la direction s'il ne serait pas pertinent de doubler le signalement d'une agression au procureur par une lettre de mise en garde à l'usager. En effet, vu le traitement parfois long des affaires, l'agresseur aurait au moins une mise en garde de la part de notre administration. La direction va réfléchir à la possibilité de cette proposition.

Pour rappel, une fiche de signalement est à remplir dès qu'un incident survient dans le service. Cela peut être une altercation, une agression physique ou verbale, avec un usager, une usagère, la hiérarchie ou des collègues... En fonction de sa nature (crise de larmes après un entretien, choc émotionnel...), l'incident pourra donner lieu à une déclaration d'accident de service.

Elle est à adresser au service des ressources humaines ou directement à l'assistante de prévention, qui centralise les fiches et les transmet à la Formation Spécialisée.

La fiche de signalement est un outil important pour la FS. C'est un élément d'appréciation du contexte de travail, qui peut révéler des situations de violences au travail (qu'elles soient externes ou internes) auxquelles la direction doit apporter des réponses adaptées. Les agents et agentes ne doivent pas s'autocensurer sur l'utilisation de cet outil. Dès qu'un incident survient, la fiche doit être remplie (même si l'agresseur n'a pas été identifié).

Cette fiche est accessible sur la page d'accueil d'Ulysse Meuse (en bas à droite). Si l'agent victime d'une agression se trouve dans l'incapacité de la rédiger, elle peut l'être par un témoin ou à défaut par un ou une collègue.

Un accident du travail a eu lieu depuis la dernière instance.

Suivi des rapports de visite des acteurs de prévention

Suite à la visite du site de Verdun et de la direction par les acteurs de prévention, les actions suivantes vont être ou ont été effectuées :

- Un recensement des multiprises non conformes (sans interrupteur) et leur remplacement est en cours sur tous les sites du département.



- Les BAES (blocs autonomes d'éclairage et de sécurité) non conformes vont être remplacés.
- Les baies de brassage à la direction et à Verdun vont être changées.
- A Verdun, des garde-corps ont été installés sur le toit, des travaux sont prévus pour sécuriser la rambarde de l'escalier principal à l'extérieur, un ingénieur a été sollicité concernant les fissures présentes sur le bâtiment.
- Les escabeaux non conformes vont être remplacés.

Pour le nettoyage des frigos devant être effectué par les agents, vous pouvez demander le matériel nécessaire au BIL (éponges, produit nettoyant, produit vaisselle, essuie-tout...)

Rapports des visites de sites par l'assistante de prévention et les Organisations syndicales

Nous avons visité, avec l'assistante de prévention, le SGC de Bar le Duc le 7 septembre et le SIP de Verdun le 18 septembre. Nous avons présenté nos compte-rendus de visite lors de cette instance.

Voici le résumé de nos propositions.

SGC de Bar le Duc :

- diffuser le powerpoint référençant le matériel ergonomique à chaque rentrée et lui assurer un meilleur accès sur Ulysse Meuse,
- prévoir une réunion entre agents DGFIP et le tribunal,
- changer le poste de travail des vacataires,
- modifier l'emplacement de l'imprimante à la caisse,
- voir s'il est possible de faire des trous à la bonne hauteur dans la vitre à l'accueil,
- changer le micro pour les personnes mal-entendantes,
- demander à l'agent technique de régler le pro-

blème des volets de la comptabilité

- voir s'il est possible de modifier les horaires d'intervention du personnel de ménage,
- fournir au service de l'essuie-tout et du petit matériel de ménage,
- renforcer les effectifs.

Réponses de la direction :

Une discussion est en cours pour planifier une réunion avec le tribunal.

Du matériel de ménage va être distribué.

Il est difficile de décaler l'horaire d'intervention du personnel de ménage, des problèmes de sécurité se posant en cas d'intervention après 19h.

Le poste à l'accueil devrait être revu (micro pour les personnes mal-entendantes ne fonctionnant pas, trous dans la vitre en plexi pas à la bonne hauteur, modifications de l'emplacement de l'imprimante), ainsi que le bureau des vacataires, trop étroit.

Évidemment, pas de réponse pour le renfort des effectifs.

SIP de Verdun :

- installer la téléphonie à l'étranger,
- communiquer davantage sur l'emplacement prévu pour le SA SIE et sur celui du SDIF,
- mettre davantage de véhicules de service à disposition des agents,
- réviser le détecteur de la lumière dans le bureau de la cellule CSP,
- accueil : panneau « sortie » en dessous du BAES à installer, retirer la vitre séparant les deux accueils, installer des rangements supplémentaires et réaménager l'accueil, fournir un téléphone sans fil, mettre à disposition des usagers un registre Santé et Sécurité au Travail, revoir l'aménagement des box d'accueil,
- voir s'il est possible d'agrandir le parking réservé au personnel,
- accorder plus de souplesse dans la pose du télétravail,
- renforcer les effectifs.



Réponses de la direction :

La téléphonie à l'étranger doit à présent être fonctionnelle.

L'aménagement de l'accueil va être prochainement revu.

Le SA-SIE s'installera dans les anciens locaux du SIE, l'antenne du SDIF dans le bureau du SIP situé à côté de celui des CDL. À voir comment 6 bureaux pourront y être placés...

Le détecteur de lumière dans le bureau de la cellule CSP va être révisé.

Il n'est pas possible d'agrandir le parking en raison du coût prohibitif.

Pas de solutions proposées pour le renfort des effectifs non plus.

Registre santé et sécurité

Les 5 demandes présentes dans le registre santé et sécurité ont été traitées :

- La porte difficile à ouvrir à la direction a été assouplie. La direction a rappelé que les agents doivent attendre sa fermeture complète pour entrer ou sortir du bâtiment pour des raisons de sécurité.

- Les cafards ont été exterminés au SPF-E. Il a été porté à la connaissance de la direction que les agents ont dû effectuer eux même un lourd ménage après cette intervention. Une prestation exceptionnelle de nettoyage sera prévue si le cas se représente.

- À la cité administrative, les deux portails près du SGC et du PCD restent désormais ouverts jusqu'à 19h30, réglant le problème de difficulté à sortir avec un véhicule.

- L'agent technique est intervenu pour régler les problèmes des volets roulants au SGC de Bar le Duc.

- Le chauffage a été rallumé dans la demi-journée qui a suivi la demande du PRS (température de 14 degrés dans les bureaux).

- Suite au bris d'une vitre de voiture devant le

SPF-E, il a été rappelé à la société entretenant les espaces verts de la cité administrative qu'elle devait prévenir en amont de son passage afin que les agents aient possibilité de déplacer leurs véhicules et qu'elle avait l'obligation de protéger ceux restant stationnés à proximité du lieu d'intervention.

Programme et Budget 2023

Une dotation complémentaire de 1 800 € est venu abonder le budget de la FS. Il s'agit d'un reliquat de l'enveloppe des appels à projets qui n'a pas été utilisée.

Le budget a été intégralement utilisé (restent 0,37 €).

Depuis la dernière instance, les dépenses ont été : formation à la conduite hivernale pour 3 600 €, agrafeuses électriques, bras pose-téléphones, casque pour suivre formations et réunions en distanciel, lampadaires.

Nous avons demandé à ce que les agents de Verdun aient la possibilité de suivre un stage « gestion du stress ». Il pourra être mis en place si un nombre suffisant d'agents répondent au recensement qui sera effectué en début d'année. Il est donc important de répondre à cette sollicitation si vous souhaitez y participer.

WIFI Direction salle Lebègue

Un point d'accès WIFI sera mis en service à la direction, dans la salle Lebègue (4ème étage).

La salle pourra être utilisée plus facilement comme salle de formation, d'autant que l'actuel système de visioconférence qui ne donnait pas satisfaction sera prochainement remplacé.

Section de la Meuse



Questions et informations diverses

A Verdun, le bureau des CDL sera inversé avec celui du contentieux (SGC). L'opération sera réalisée pendant les travaux du SA-SIE.

La demande d'un filet à pigeon plus adapté va être faite auprès de la mairie de Commercy. En effet, les mailles du filet actuel sont trop grosses. Des pigeons sont emprisonnés dans la cour intérieure et d'autres se retrouvent piégés dans le filet actuel.

Nous avons demandé quand les anciens mo-pieus seraient retirés des services. La direction a plusieurs fois contacté la Direction Générale ainsi que la société concernée, qui ne se presse pas en raison des frais engendrés pour elle du fait de l'obligation qu'elle a de les recycler.

Nous avons signalé la sous-utilisation de la salle de pause du 4ème étage à la direction, en raison de l'absence de chauffage de celle-ci. Le chauffage devrait être remis en fonctionnement en permanence.

Après plusieurs années de demande, le ménage au-dessus des armoires est enfin en cours de réalisation dans le département. Il devrait être intégralement effectué d'ici la fin de l'année.

Les tuiles du bâtiment situé entre le SGC et le SPF-E sont très fortement dégradées, des morceaux tombant parfois sur les véhicules garés en dessous. Une bâche de protection devrait être installée pour remédier à ce problème.

Vos représentant-es :

Eve Cultot,
Luc Biganzoli,
Eric Porchon,
Bruno Rop,
Étienne Dechavassine,
Myriam Héba
Françoise Jacobee,
Élisa Mansuy,
Enrico Schaeffer.